Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260605-64_2026-DE

PLOUHA
LES FALAISES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026 – N° 64/2026**

**L'an deux mille vingt-six, le cinq juin**, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de PLOUHA, légalement convoqués le 30 mai 2026, se sont réunis à l'Espace Hermine sous la présidence de Madame RUMIANO Valérie, Maire.

**Etaient présents :** Valérie RUMIANO, Ghislaine LE POLÈS, Sébastien GUIOT, Nadia MOREL, Aymeric STERMANN, Martine ANTHOINE, Marc LE CHAT, Françoise DISQUAY, Éric MANGENOT, Christian HODY, Françoise BOUILLER, Régis LE MÉE, Christian MALEFANT, Christophe LE MEUR, Muriel MICHOT, Guénolé TRICOT, Charline MARTEL, Nadège SANSON et Nadine DERRIEN.

**Absents excusés :** Gérald ANTOINE (donne procuration à Valérie RUMIANO), Anne-Lise NOCET (donne procuration à Françoise DISQUAY), Maud LE BRETON (donne procuration à Guénolé TRICOT), Tiphaine KERBOEUF (donne procuration à Nadia MOREL), Xavier COMPAIN (donne procuration à Nadège SANSON) et Benoit JAHAN (donne procuration à Nadine DERRIEN), Cyrille BERMONT et Christine LANCASTER.

**Secrétaire de séance** : Nadia MOREL

**Conseillers en exercice : 27 - Conseillers présents : 19 - Pouvoirs : 6 - Votants : 25**

---

## COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CIID) – DÉSIGNATION DES MEMBRES

Madame Valérie RUMIANO, Maire, expose à l'assemblée que le Conseil Communautaire du 28 avril 2026 a instauré la Commission Intercommunale des Impôts Directs, composée de **dix commissaires titulaires et de dix commissaires suppléants.**

Elle expose que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

Elle informe que le Conseil Communautaire a proposé aux 13 communes les plus peuplées parmi lesquelles figure Plouha, de nommer 2 commissaires.

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1650 A ;

Vu les articles 346 et 346 A du Document III du Code Général des Impôts ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 18 décembre 2025 portant modification des statuts de Leff Armor Communauté conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Commission Intercommunale des Impôts Directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique ;

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, par 23 voix pour et 2 abstentions, désigne :**

Commissaire titulaire : Sébastien GUIOT

Commissaire suppléant : Valérie RUMIANO

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260605-64_2026-DE

A Plouha, le 8 juin 2026

Madame Le Maire,

Affiché le : - 9 JUIN 2026

MAIRIE DE PLOUHA (Côtes-d'Armor)

Valérie RUMIANO